

SwimRun OPT

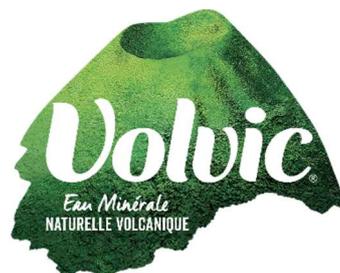
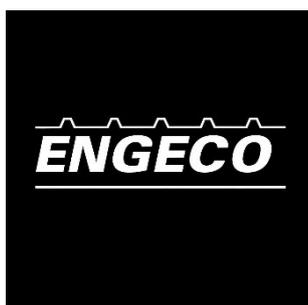
Au motu Ovini de Papeari | Vaipahi

Le dimanche 17 Août 2025

Organisé par le club MararaTri

<https://www.facebook.com/mararatri>

RÈGLEMENT DE COURSE v1.0 – 03/06/2025



L'épreuve est organisée suivant les règles de la Fédération Tahitienne de Triathlon (FTTRI) en vigueur. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance dû à un mauvais état de santé, au non-respect du code de la route ou des consignes de l'organisation, elle décline également toute responsabilité en cas de perte ou de vol de matériel.

Chapitre 1 – Arbitrage de l'épreuve

L'arbitrage est placé sous la responsabilité de l'arbitre principal et des arbitres assesseurs sous l'égide de la réglementation sportive de la FTTRI. Les participants s'engagent à respecter cette réglementation et les arbitres sous peine de disqualification.

<https://www.tahititriathlon.pf/wp-content/uploads/2023/01/Reglement-F.T.TRI-2023.pdf?x47992>

Chapitre 2 – Cession du dossard

- Il est expressément indiqué que les athlètes participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité.
- La cession du dossard est strictement interdite. Cette cession dégage de fait la responsabilité de l'organisation en cas d'accident subi ou provoqué par ce tiers lors de l'épreuve.
- En cas d'accident, le cédant et le reprenneur du dossard pourront éventuellement voir leur responsabilité recherchée.
- Le mandataire de la gestion des inscriptions pour le compte d'un groupe est tenu d'informer les participants du contenu du règlement de la course, de l'interdiction de cession du dossard et pourra éventuellement, en cas d'accident, voir sa responsabilité recherchée.
- Il est strictement interdit de courir sans dossard et tout contrevenant sera éventuellement susceptible d'engager sa responsabilité. L'organisation ne saurait être tenue responsable en cas d'accident subi ou provoqué par ce tiers.

Chapitre 3- Remise du dossard/marquage

Pour les épreuves d'aquathlons, le concurrent devra obligatoirement utiliser une ceinture porte dossard à 3 points de fixation avec le dossard devant pendant la course à pied (sauf pour la course 6-8ans). Attention, la ceinture n'est pas fournie ! Seuls les dossards sont distribués lors de l'émargement. Pour le Swimrun OPT, un package de course sera offert à chaque participant, comprenant une chasuble et un bonnet personnalisés avec le numéro de l'équipe. Les deux participants (binôme) doivent être présents ensembles pour valider leur émargement.

Chapitre 4 – Dispositions Générales

Article 4-1 :

- Le « SwimRun OPT » est organisé par le club de Mararatri sous l'égide de la Fédération Tahitienne de Triathlon, le dimanche 17 août 2025 au motu Ovini de Papeari.
- Les épreuves proposées seront ouvertes aux licencié(e)s des clubs de la FTTRI et aux non- licencié(e)s s'acquittant d'une licence journalière.

Article 4-2 :

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours si des circonstances imprévues les y contraignent.

Article 4-3 : Les épreuves

- Ouvert aux licencié(e)s et non-licencié(e)s* :

- Aquathlon 6-8 ans → 50m de natation, 500m de course à pied
 - Aquathlon 9-11 ans/12 ans** → 100m de natation, 1km de course à pied
 - Aquathlon XS → 500m de natation, 2,5km de course à pied
 - Swimrun M → Total 14.8 km (3000m de natation et 11,8 km de course à pied, 260m D+)
- Est ouvert à tous les compétiteurs, femmes et hommes, âgé(e)s de 18 ans dans l'année ou plus.

* Un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique des activités physiques et sportives est obligatoire pour les non-licencié(e)s, conformément à l'Arrêté n° 200 CM du 15 février 2018. La durée de validité du certificat est de 3 ans à compter de la date où il a été établi (auto-questionnaire à déclarer chaque année via l'arrêté) pour les personnes de moins de 50 ans et de 1 an pour les personnes de plus de 50 ans.

Cliquez ici pour télécharger le certificat médical type, conformément à l'arrêté :

<https://www.tahititriathlon.pf/wp-content/uploads/2022/03/CM.pdf?x47992>

Cliquez ici pour télécharger l'auto-questionnaire de renouvellement de votre certificat, conformément à l'arrêté : <https://www.tahititriathlon.pf/wp-content/uploads/2022/03/AQ.pdf?x47992>

Le jour de la compétition, les inscriptions non payées ou incomplètes (CM invalide, auto-questionnaire manquant) ne seront pas prises en compte. Aucun remboursement ne sera possible dans ce cas.

** Les enfants ayant 12 ans en 2025 (nés en 2013) sont autorisés à faire la course 9-11 ans mais n'auront pas la possibilité de concourir pour le podium (point n° 2.11.1.2 de la réglementation fédérale concernant le cahier des charges des compétitions fédérales).

Chapitre 5 – Programme du dimanche 17 août 2025

- 07h00 – Ouverture et début d'émargement pour toutes les courses jusqu'à 20 min avant l'épreuve
- 07h45 – Ouverture du parc à chaussure pour les courses Aquathlons
- 08h15 – Briefing des courses Aquathlons
- 08h30 – Départ de l'épreuve Aquathlon 6-8 ans
- 08h45 – Départ de l'épreuve Aquathlon 9-11 ans
- 09h00 – Départ de l'épreuve Aquathlon XS
- 09h15 – Briefing d'avant course de l'épreuve Swimrun OPT
- 09h30 – Départ de l'épreuve Swimrun OPT
- 09h45 – Remise des médailles, récompenses des aquathlons
- 13h30 – Remise des médailles, récompenses du swimrun OPT

Chapitre 6 – Inscriptions

Pour l'ensemble des épreuves, les licencié(e)s et non-licencié(e)s peuvent s'inscrire individuellement ou par l'intermédiaire de leur club via le site internet <https://www.fenuamoove.com/>

Le lien est partagé sur le site de la fédération tahitienne de triathlon : www.tahititriathlon.pf

- Le jour de la compétition les inscriptions non-payées ne seront pas pris en compte.
- Remboursement à 100 % des frais d'inscriptions (Hors frais de gestion du site Fenuamoove), sous justificatif écrit par une personne compétente 72 heures avant la compétition.
- L'option « Assurance Annulation » à 1500 F vous donne la garantie du remboursement à 100% de vos inscriptions. Frais de gestion du site Fenuamoove prise en compte dans le remboursement.
- Possibilité de règlement par carte bancaire (via l'inscription en ligne).
- Les droits d'engagements augmenteront automatique le 07/08/2025 à 23h59 (heure de Tahiti).
- Les inscriptions seront clôturées le 14/08/2025 à 8h00 (heure de Tahiti) sauf si les quotas sont atteints avant.

- Le SwimRun OPT est limité à 150 équipes maximum

a- Tarifs des engagements pour les licenciés de la FTTRI :

Courses	Droit d'engagement dès l'ouverture des inscriptions	Droit d'engagement entre (J-10 à J-4)	Engagement le jour de la compétition
Aquathlon 6-8 ans	1000 xpf	1 500 xpf	Pas d'engagement le jour de la compétition
Aquathlon 9-11 * ans/12 ans			
Aquathlon XS	2000 xpf	2 500 xpf	
Swimrun OPT	6 500 xpf / personne	7 500 xpf / personne	

b- Tarifs des engagements pour les non-licenciés de la FTTRI :

Toutes personnes non titulaires d'une licence de la FTTRI doivent obligatoirement s'acquitter d'une « licence journalière » (point n°4.3.7 de la réglementation fédérale 2022) et présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique d'une activité.

Conformément à l'Arrêté n° 200 CM du 15 février 2018, la durée de validité du certificat à compter de la date où il a été établi est de 1 an pour les personnes de plus de 50 ans et de 3 ans pour les personnes de moins de 50 ans sur présentation d'un auto-questionnaire à déclarer à partir d'un an à compter de la date où il a été établi.

Cliquez ici pour télécharger le certificat médical type, conformément à l'arrêté :

<https://www.tahititriathlon.pf/wp-content/uploads/2022/03/CM.pdf?x47992>

Cliquez ici pour télécharger l'auto-questionnaire de renouvellement de votre certificat, conformément à l'arrêté :

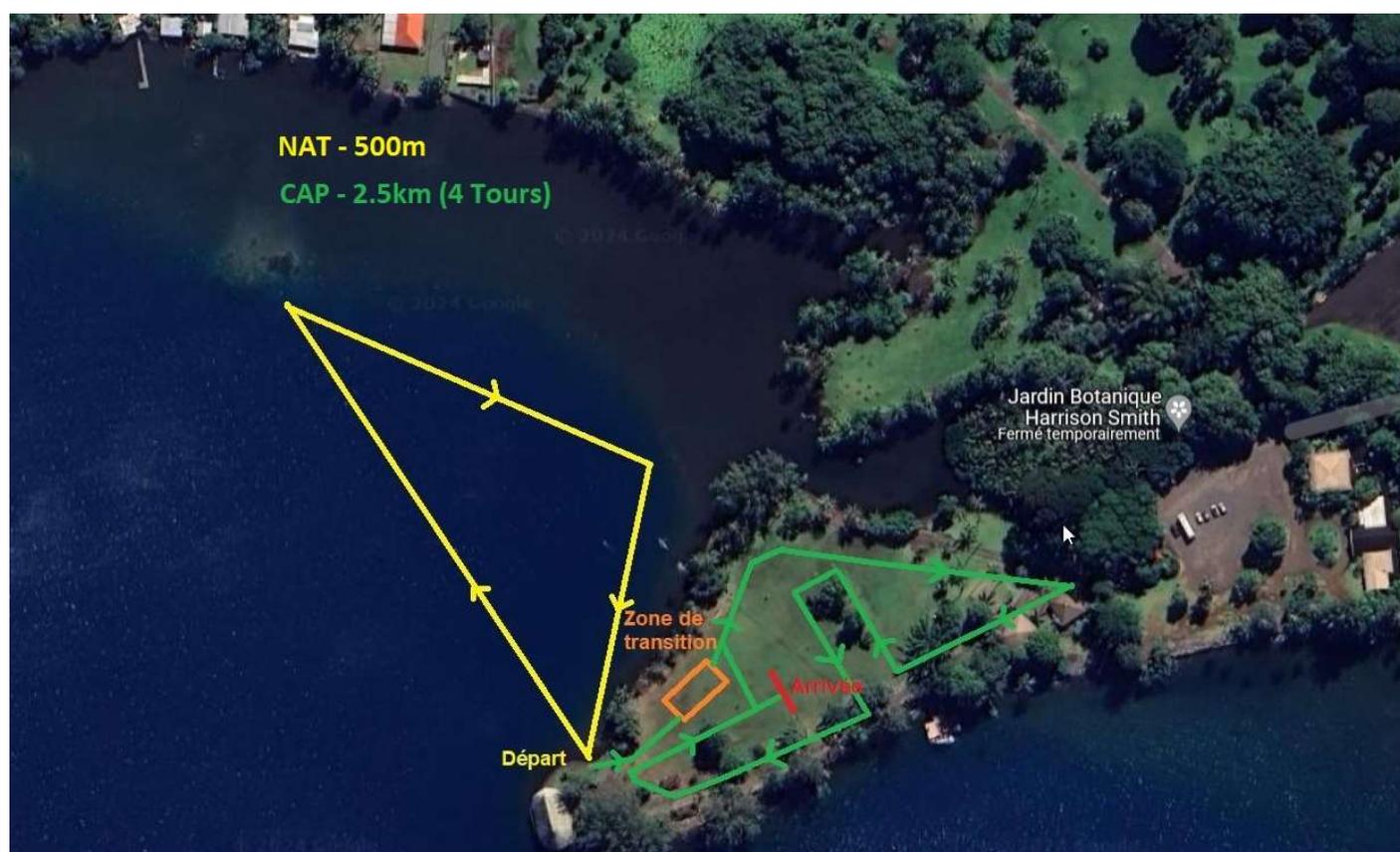
<https://www.tahititriathlon.pf/wp-content/uploads/2022/03/AQ.pdf?x47992>

Courses	Droit d'engagement dès l'ouverture des inscriptions		Droit d'engagement entre (J-10 à J-4)		Engagement le jour de la compétition
Aquathlon 6-8 ans	1000 xpf	+250 xpf de licence journée	1500 xpf	+250 xpf de licence journée	Pas d'engagement le jour de la compétition
Aquathlon 9-11 * ans/12 ans					
Aquathlon XS	2000 xpf	+1000 xpf de licence journée	2500 xpf	+1000 xpf de licence journée	
Swimrun OPT	6500 xpf / personne	+1500 xpf de licence journée	7500 xpf / personne	+1500 xpf de licence journée	

* les enfants ayant 12 ans en 2025 (nés en 2013) sont autorisés à faire la course 9-11 ans mais n'auront pas la possibilité de concourir pour le podium

Chapitre 7 - Parcours des épreuves

Aquathlon XS : Natation : 500m (1 boucle), Course à pied : 2.5km (4 boucles)



SwimRun OPT Format M:**Total : 14.8km | 260m D+****Totaux : Natation : 3000m, Course à pied : 11.8km****Section 1 :****CAP1 - 1.35km****NAT1 - 720m****Section 2 :****CAP2 - 1.4km****NAT2- 700m****Section 3 :****CAP3 - 6km****NAT3 - 700m****Section 4 :****CAP4 - 1.4km****NAT4 - 480m****Section 5 :****CAP5 - 1.6km****NAT5 - 400m****Section 6 :****CAP6 - 50m**

Les parcours, distances et horaires définis dans le présent règlement sont donnés à titre indicatif, et seront susceptibles d'être modifiés à tout moment. Dans certains cas particuliers et motivés ou en cas de force majeure ou toutes autres circonstances ne garantissant pas la sécurité des athlètes, le comité de course ou l'arbitre principal peut supprimer, ajouter ou modifier les barrières horaires (cut-off), et ce en cours de déroulement de l'épreuve.

Il est autorisé de reconnaître certaines portions « publiques » du parcours, dans le respect des règles d'accès et des horaires en vigueur sur ces zones.

Attention : Il est formellement interdit d'emprunter les parties du parcours situées sur des propriétés privées avant le jour officiel de la course. Ces accès sont strictement réservés à cette journée, en vertu d'une autorisation exceptionnelle des propriétaires concernés.

Tout manquement à cette règle pourra entraîner des sanctions, voire une exclusion de l'épreuve.

CUT-OFF

Le SwimRun OPT format M propose une épreuve réservée aux personnes entraînées, présentant une bonne condition physique. Les courses se déroulent en une seule étape en binôme, au rythme de chacun, prenant en compte la barrière horaire (Cut-Off) de 2h50 au motu Ovini à la fin de la section 4 de natation (480m).

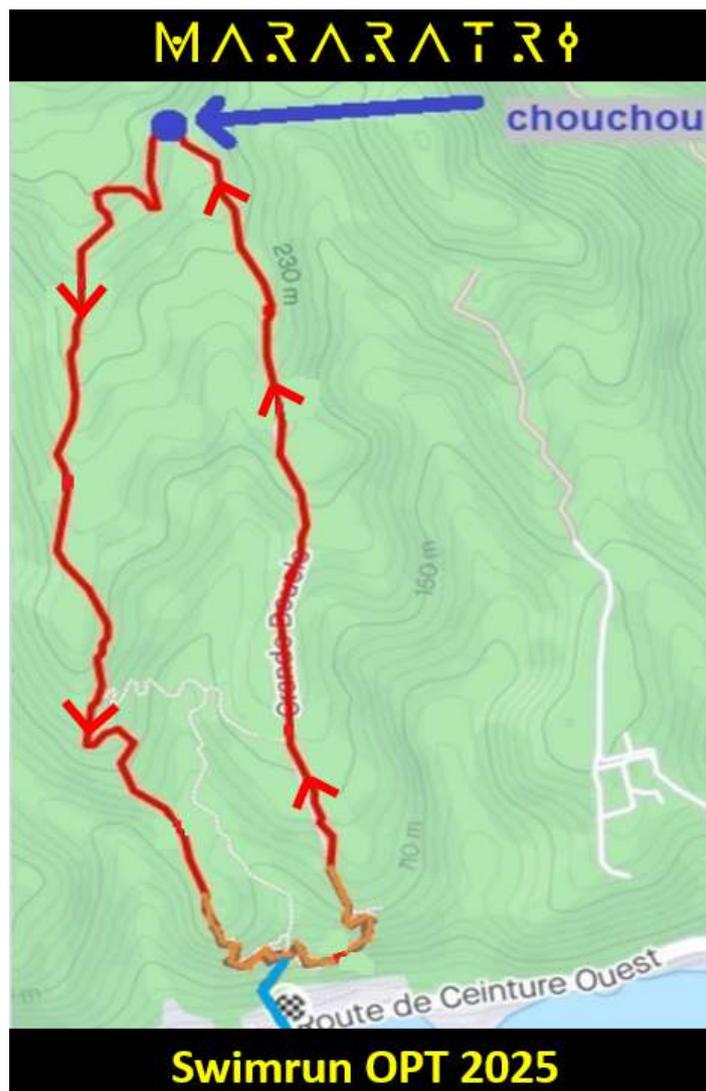
Les équipes n'ayant pas passé ce point de contrôle de course seront pointées et mises hors course. Les équipes qui ne respecteraient pas ce point du règlement (ex : forcer le passage) se verront disqualifiées automatiquement. Les équipes mises hors course (Cut-off) ou disqualifiées ne seront plus sous la responsabilité de l'organisation. Les parcours, distances, cut-off et horaires définis dans le présent règlement sont donnés à titre indicatif, et seront susceptibles d'être modifiés à tout moment. Dans certains cas particuliers et motivés ou en cas de force majeure ou toutes autres circonstances ne garantissant pas la sécurité des athlètes, le comité de course ou l'arbitre principal peut supprimer, ajouter ou modifier les barrières horaires (Cut-off), et ce en cours de déroulement de l'épreuve.





La CAP2 débute et passe par une propriété privée. Il est strictement interdit d'utiliser ce passage privé avant ou après l'évènement.





Un chouchou (un pour deux) devra être récupéré au sommet du sentier de Vaipahi par le binôme et devra être présenté impérativement aux bénévoles pour pouvoir commencer la partie natation de la section 3 sous peine d'une disqualification.

Parcours :

Entrée dans le jardin puis emprunter à gauche le sentier trail de Vaipahi (partie bleu).

Prendre à droite à l'intersection pour monter (intersection : possibilité d'aller à gauche, ou à droite).

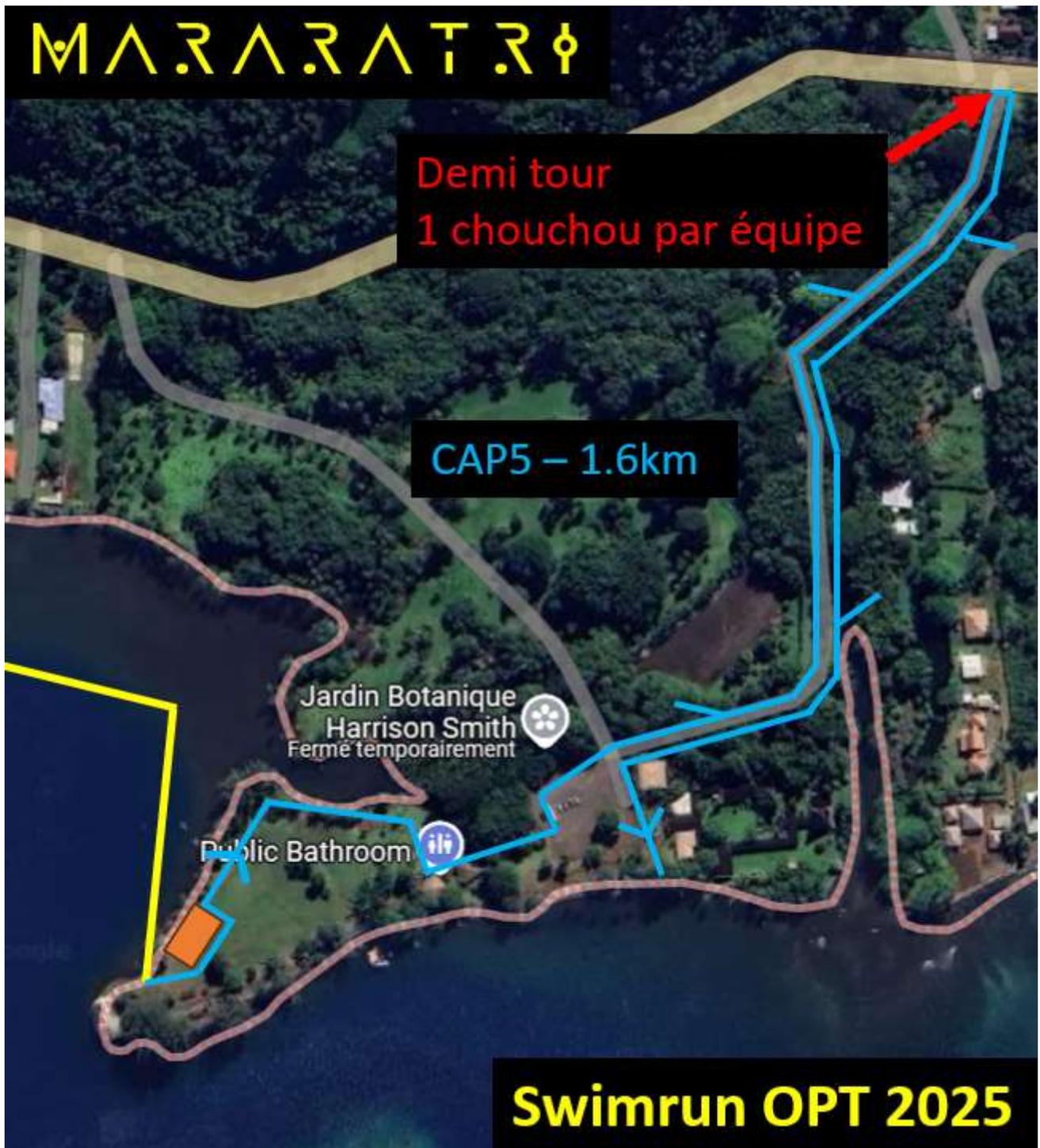
Des bénévoles seront présents pour vous diriger.

Faire la grande boucle du sentier, récupérer un chouchou par binôme au sommet puis redescendre. Sur la fin et au début du parcours (Tracé en bleu clair), si toutefois, des binômes se croisent. Un binôme qui monte et un autre qui descend, la priorité reviendra à celui qui descend. Faites attention, communiquez afin d'entreprendre le dépassement sans danger pour les uns et pour les autres.

Le chouchou (un pour deux) récupéré au sommet du sentier par le binôme devra être présenté impérativement aux bénévoles pour pouvoir commencer la partie natation de la section 3 sous peine d'une disqualification.



La CAP4 finit et passe par la même propriété privée que la CAP2. Il est strictement interdit d'utiliser ce passage privé avant ou après l'évènement.





Chapitre 8 – Respect des parcours

Prendre un raccourci et/ou couper un lacet de sentier ou d'une trajectoire n'est pas autorisé et peut entraîner la disqualification. Un concurrent/une équipe est tenue de rester sur les sentiers désignés qui sont marqués et/ou précisés comme parcours. Il incombe aux athlètes de connaître le parcours désigné. L'absence de marquage sur le parcours ne constitue pas une excuse pour avoir pris un raccourci. Des antennes et points de contrôles sont placés le long du parcours et permettront de s'assurer du respect du parcours par tous les concurrents.

Pour le SwimRun OPT, les swimrunners doivent passer tous les points de contrôle et la ligne d'arrivée ensemble. Tout manquement au règlement ainsi que toute attitude antisportive constatée par le directeur de course ou un des contrôles humains entraîne la disqualification (mise hors course définitive). Un chouchou (un par binôme) devra être récupéré au sommet du sentier de Vaipahi et devra être présenté impérativement aux bénévoles pour pouvoir commencer la partie natation de la section 3 sous peine d'une disqualification. Un autre chouchou (un par binôme) devra être récupéré au demi-tour de la course à pied de la section 5 pour pouvoir commencer la partie natation de la section 5. Chaque binôme devront avoir et présenter 2 chouchous à l'arrivée. Tout abandon en cours d'épreuve, pour quelque raison que ce soit, doit être impérativement signalé à un membre de l'organisation (contrôle humain et/ou équipe médicale et/ou ravitaillement). Toute équipe ayant abandonnée ou ayant été déclarée hors course doit transmettre son numéro de dossard aux organisateurs afin de la retirer du classement final. Tout concurrent coupant une bouée devra retourner en arrière pour effectuer le parcours en conformité. Dans le cas où l'équipe ne pourrait respecter cette règle ou s'y refuserait, la disqualification sera prononcée.

Chapitre 9 – Distance maximales entre deux équipiers

Les distances maximales autorisées entre les 2 équipiers sont de 50m sur terre et de 10m dans l'eau. Un arbitre pourra arrêter le premier équipier et le faire attendre son co-équipier si la distance entre les deux est jugée trop importante. Ceci constituera un avertissement. En cas de récidive, le non-respect de cette consigne sera un motif de disqualification de l'équipe.

Chapitre 10 – Dépassement

Les équipes se faisant dépasser doivent céder le passage aux équipes les rattrapant. Les athlètes doivent annoncer leur intention de dépassement de vive voix. Il est de la responsabilité de l'équipe la plus rapide de dépasser en toute sécurité. Les athlètes plus lents doivent céder le passage aux athlètes les dépassant dès que possible. Dans l'éventualité où deux équipes essaient de prendre la tête, les premiers athlètes n'ont pas à céder leurs positions à leur poursuivant. Toutefois, une équipe ne peut pas interférer en bloquant le passage ou empêcher de toute autre manière la progression d'une autre équipe.

Chapitre 11 – Ravitaillements

Des points de ravitaillements seront déployés le long du parcours. Ils sont indiqués sur les cartes des différents parcours et au briefing. Les ravitaillements hors zones ne sont pas autorisés. Il est interdit de déposer des ravitaillements sauvages le long du parcours (nourriture, eau, matériel, chaussures, ...) ou de se faire assister par une personne extérieure à la course sur la totalité du parcours (y compris sur les stands de ravitaillement). Un ravitaillement après l'arrivée sera proposé à tous les concurrents.

Chapitre 12 – Zone de propreté

Des zones de propreté ou drop zone seront installées au niveau des postes de ravitaillements. A cet effet des poubelles seront positionnées dans cette zone. Les athlètes devront jeter eux-mêmes leurs débris dans ces poubelles. Vous pourrez jeter vos débris plastiques, gels, ... uniquement dans ces zones dédiées. Elles seront balisées et délimitées. Les athlètes surpris par un bénévole, un aiguilleur, ou un secouriste en train de jeter volontairement un débris sur le parcours seront disqualifiés. La protection de

l'environnement et la gestion écoresponsable de nos événements sont une des priorités absolues de notre club. Tout concurrent surpris à abandonner du matériel ou déchets volontairement sur le parcours sera mis hors course et ne pourra plus participer à aucun futur événement organisé par Mararatri.

Chapitre 13 – Assistance

Aucune assistance, ni accompagnement ne sont autorisés durant la course, tout au long du parcours. Toute assistance ou accompagnement par des personnes extérieures à l'épreuve sont interdits et entraîneraient une disqualification.

Chapitre 14 – Matériel obligatoire / Contrôle des équipements

Pour le SwimRun OPT Format M, le matériel que possède chaque swimrunner doit être conservé sur la totalité du parcours. Des contrôles inopinés du matériel pourront par ailleurs être effectués par l'organisation à tout moment de l'épreuve. Si une équipe ne parvient pas à amener tout son équipement jusqu'à la ligne d'arrivée, elle sera disqualifiée.

Les organisateurs procéderont aux vérifications d'usage et au contrôle systématique de chaque équipe avant le départ. Les concurrents qui ne sont pas en conformité au regard du matériel obligatoire ne seront pas autorisés à prendre le départ. L'équipe complète sera disqualifiée.

Matériel obligatoire par athlète : Chaussures de sport, chasuble numérotée officielle, bonnet de natation numéroté officiel, sifflet sans bille (pour appeler à l'aide en cas de problème)

Matériel autorisé / conseillé :

- Tri fonction ou un maillot de bain
- Plaquettes de main pour la natation
- Flotteur(s) d'une taille inférieure à 40x30x20cm (type pull buoy). L'ensemble des flotteurs utilisés par l'athlète sera validé en tenant dans une boîte aux dimensions 40x30x20cm pour vérifier s'ils respectent les normes du règlement.
- Lunettes de natation
- Des gels / barres / flasques : Tout ce matériel devra porter votre numéro de dossard inscrit au marqueur indélébile et transporté sur vous.
- Un dispositif de liaison entre les équipiers (type longe de traction), qui doit être largable et de longueur maximale de 4m.
- Une casquette souple à glisser dans la combinaison ou dans l'élastique du pool-buoy lors de la natation

Matériel interdit :

Tous autres matériels pas autorisés (palmes, tuba, matériel motorisé, appareillage gonflable, flotteur dépassant les dimensions de 40x30x20cm...).

Chapitre 15 - Tenues

Les combinaisons sont autorisées si la température de l'eau mesurée le jour avant l'événement et confirmée le jour de l'événement est inférieure à 22° ; ce qui est quasi impossible en Polynésie aux îles du Vent. Le port d'une sur-tenue aidant à la flottaison est interdit. Il est interdit également de concourir torse nu. Une chasuble de course numérotée sera offerte à chaque concurrent. Elle devra être portée tout le long de la course. Un bonnet numéroté sera aussi offert ; il devra être mis obligatoirement lors des parties natation.

Chapitre 16 – Cas des abandons

En cas d'abandon, le concurrent est automatiquement mis hors course et doit signaler son abandon au poste de contrôle le plus proche. Un participant dont le binôme abandonne doit également abandonner pour des questions de sécurité. Il est interdit de continuer seul sans son binôme.

Chapitre 17 – Comité de courses

Il se compose du directeur de course, du président de l'association Mararatri ou de son représentant, de l'arbitre principal de l'épreuve et de toute personne choisie pour ses compétences par le directeur de course. Le comité de course est habilité à prendre toutes décisions pour le bon déroulement des épreuves, et à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de l'épreuve sur toutes les réclamations formulées durant l'épreuve. Les décisions sont sans appel.

Chapitre 18 - Sécurité / assistance

En cas de besoin/aide sur les sections de nage en eau libre, les participants devront lever un bras et utiliser le sifflet pour signaler leur demande d'aide aux personnes responsables de la sécurité aquatique situées sur le parcours.

L'athlète est le premier maillon de la sécurité et s'engage à prendre les précautions d'usage sur la route et dans l'eau. En cas d'accident d'un concurrent, chaque participant s'engage à lui porter secours, utiliser le sifflet afin de le signaler et de contacter le plus rapidement possible le PC course ou un membre de l'organisation le plus proche.

Si les conditions météo, la force du courant, l'état physique, le niveau de nage requis ou le mauvais comportement d'un concurrent l'exigent, les serre-files, l'équipe médicale, les arbitres et/ou le comité de course, ont tous pouvoirs pour contraindre un concurrent à l'abandon. Dans ce cas, pour le SwimRun OPT, l'équipe complète est mise hors course.

En cas d'abandon de sa propre initiative, l'athlète doit prévenir un poste de contrôle. Si un athlète décidait d'abandonner sans prévenir de son abandon, et que l'organisation procède à des recherches, des poursuites judiciaires pourront être engagées à son encontre pour le remboursement des frais occasionnés. Une équipe médicale sera présente au départ et à l'arrivée des épreuves.

Chapitre 19 – Pénalités

Des contrôles seront effectués le long du parcours (des athlètes de l'organisation seront parmi les participants). Tout concurrent surpris en flagrant délit de fraude sera mis hors course.

- Absence d'un équipement obligatoire durant la course => disqualification
- Non-respect du parcours => disqualification
- Comportement dangereux, antisportif ou utilisation d'un langage abusif => disqualification
- Refus de se faire examiner par l'équipe médicale durant l'épreuve => disqualification
- Assistance technique extérieure => disqualification
- Pointage au-delà de l'heure de fermeture d'un poste de contrôle (Cut -off) => mise hors course
- Abandon de matériel ou déchets (gels, barres...) => disqualification

Les courses sont soumises à un arbitrage fédéral selon les niveaux ci-après :

- Suppression du carton jaune « stop & go ». Désormais, toutes les fautes hors disqualification intervenant depuis le départ jusqu'à la fin de la deuxième transition font l'objet d'une pénalité de temps exécutée dans une zone dédiée appelée « Zone de Pénalité », laquelle sera accessible dans les 50 derniers mètres du parcours pédestre. L'athlète sanctionné n'est pas obligatoirement averti verbalement par l'arbitre. Si un athlète est sanctionné, c'est l'équipe qui est sanctionné.

L'équipe n'effectuant pas sa (ou ses) pénalité(s) sera automatiquement disqualifiée.

La nouvelle procédure :

1. Affichage du numéro de dossard de l'équipe sur un panneau situé avant la zone de pénalité.
2. L'équipe sanctionnée se présentera de sa propre initiative dans la zone de pénalité.
3. Le décompte du temps de pénalité commence au moment où l'athlète entre dans la zone de pénalité et se termine lorsque l'officiel dit « Go », moment auquel l'athlète peut poursuivre l'épreuve.
4. L'affichage du numéro de l'équipe est effacé une fois la pénalité exécutée.
5. Pour le SwimRun OPT, un athlète sanctionné entrainera une sanction pour le binôme
6. La durée de la pénalité du format XS : 5 secondes, M : 15 secondes

- Carton rouge : La faute ne peut être corrigée - Transgression évidente - Refus de se conformer aux injonctions de l'arbitre = Disqualification.

Chapitre 20 - Droit à l'image

En s'inscrivant, le participant consent à ce que le club organisateur utilise les images (photos et vidéos) sur lesquelles il pourrait être identifié dans le cadre de diffusions promotionnelles et publicitaires et ce sans limite de temps. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et, lorsque celle-ci y renvoie expressément, au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, vous bénéficiez :

- D'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations vous concernant,
- Du droit à la portabilité de vos données
- Du droit à la limitation d'un traitement vous concernant. Vous pouvez, par exemple, limiter les supports sur lesquels les images peuvent être diffusées.
- Du droit, pour motifs légitimes, de vous opposer à ce que vos données fassent l'objet d'un traitement

Vous pouvez à tout moment retirer votre consentement. Tout exercice de ces droits peut s'effectuer sur simple demande en vous adressant à mararatri.tahiti@gmail.com.

Consulter le site de la CNIL : www.cnil.fr

Chapitre 21 – Propriété - Copyright

Les caractéristiques de la course, les parcours, points de ravitaillement et organisation, sont la propriété intellectuelle de Mararatri. Aucune reproduction ou utilisation ne pourra se faire sans l'accord express des entités propriétaires.

Chapitre 22 - Responsabilité

Les athlètes acceptent lors de leur inscription les dispositions du présent règlement. La manifestation est placée sous la responsabilité du club organisateur et de la commune sous l'égide de la FTTRI. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de non- respect des clauses du présent règlement, de vols ou pertes de biens.

Chapitre 23 – Récompenses

PODIUMS DES COURSES

Seront récompensés sur les podiums :

- Aquathlon 6-8 ans 3 premiers Scratch filles / garçons
- Aquathlon 9-11 ans 3 premiers Scratch filles / garçons (attention pas de podium pour les 12ans)
- Aquathlon XS 3 premiers Scratch filles / garçons et benjamines/ benjamins
- SwimRun OPT format M :
 - Les 3 premières équipes femmes du classement scratch,
 - Les 3 premières équipes hommes du classement scratch,
 - Les 3 premières équipes mixtes du classement scratch,